

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 31 mars 2020  
à 14 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par vidéoconférence, le mardi 31 mars 2020, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclaration des élu(e)s.

**20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et autoriser le versement, dans ce fonds, d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses - 1203264007.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Dina TOCHEVA  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le lundi 30 mars 2020



**Dossier # : 1203264007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Je recommande:

1. D'affecter une somme additionnelle de 100 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve"

**Signé par** Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-04-06 13:08

**Signataire :**

Serge VILLANDRÉ

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203264007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonnette , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonnette. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même le surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonnette - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

**CONTENU****CONTEXTE**

Objet: Affecter une somme additionnelle de 100 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds Covid-19.

Suite à la confirmation des caisses populaires Desjardins d'Hochelaga-Maisonnette, du Centre-est de Montréal et de Mercier-Est-Anjou de leur participation de 100 000 \$ au fonds d'urgence covid-19 de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonnette, l'arrondissement souhaite augmenter son affectation de surplus d'un montant équivalent de 100 000 \$, portant à 200 000 \$ le montant disponible pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonnette.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Mercier - Hochelaga-Maisonnette , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dina TOCHEVA  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203264007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics; la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.
- Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs; l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations

plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

## **DESCRIPTION**

La création du Fonds d'urgence COVID-19 de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables. Le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra un volet social destiné aux organismes communautaires. Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les trois domaines d'intervention privilégiés sont les aînés, les personnes en situation d'itinérance et la sécurité alimentaire.

Le comité soumettra au directeur d'arrondissement des recommandations suite à l'analyse des demandes transmises par les organismes et le directeur d'arrondissement approuvera lesdites demandes. Un suivi rigoureux hebdomadaire sera effectué afin de respecter l'enveloppe budgétaire. Lorsque la situation reviendra à la normale, une reddition de compte sera déposée à l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve vise

à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'autoriser M. Villandré à signer les ententes de contributions avec les organismes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement du Fonds : 31 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Constance LAUZON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine TRUDEL  
Secrétaire de direction - premier niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-25

Guylaine TRUDEL  
Secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau